

## FLASH-INFO A l'attention des ICT-TCT

La **CFTC Défense** réclame du temps afin que vous puissiez faire vos « recours en classement » en toute connaissance de cause.

La **CFTC Défense** demande à repousser le délai du 4 mars pour vos recours au 7 mai 2024 ; d'une part en raison des vacances scolaires et d'autre part pour bénéficier, avant tout recours éventuel, d'échanges constructifs avec vos managers lors de votre entretien IEIA.

---

La **CFTC Défense** s'explique !

Dans le cadre de la déclinaison de la Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie, la DGA/DRH a commencé (le 26 janvier dernier) à vous adresser une note précisant le rattachement de votre poste à un emploi type DGA, classement qui va conditionner votre parcours professionnel.

Dans le cas où ce classement ne vous conviendrait pas, il vous est donné la possibilité d'ici le 4 mars (délai de rigueur !) de faire un recours administratif auprès d'une commission constituée à cet effet (dont les membres ne sont pas encore connus) et après avoir pris l'attache de votre hiérarchie : « *Dans le cas où vous estimeriez que le rattachement de votre poste de travail ne correspond pas à l'emploi que vous exercez, vous êtes invité à faire connaître votre appréciation à votre supérieur hiérarchique le cas échéant...* »

La campagne IEIA étant ouverte, chaque agent peut d'ores et déjà utiliser ce RDV important avec son supérieur hiérarchique pour avoir un échange sur son classement et préparer sereinement son avenir. Mais les vacances scolaires sont déjà là et les RDV avec vos managers vont provoquer, à n'en pas douter, très rapidement un embouteillage à leurs portes ! Et tout le monde n'aura pas la chance d'accéder à cet échange préalablement à sa requête de recours éventuel ; or cet échange est essentiel à la compréhension et à la mise en place de ce qu'il est convenu d'appeler désormais votre carrière d'ICT-TCT !

La **CFTC Défense** estime que vous serez nombreux à faire des recours car vous nous avez déjà signalé votre mécontentement. Elle sait également que vous êtes en demande de précisions concernant le fonctionnement des leviers qui apparaissent dans cette réforme et qui conditionneront votre avancement et vos augmentations de salaire, les « AP » ayant disparu ».

En conséquence, la **CFTC Défense** demande à la DGA/DRH, dans une démarche d'équité, de repousser au 7 mai 2024, le délai pour les demandes de recours qui est actuellement fixé par la DRH au 4 mars.



*A noter : Les agents sont demandeurs d'explications sur les leviers, leurs avantages/inconvénients, ainsi que les montants relatifs au levier 1 (mobilité) et aux minima et plafonds relatifs au levier 2 (fidélisation).*

*Ces informations sont essentielles à la prise de décision finale de votre classement avant d'adhérer ou non au nouveau contrat que l'administration vous proposera.*

La **CFTC Défense** veut pour vous, et pour l'attractivité de la DGA, le meilleur, ce qui passe par :

- La compréhension de cette réforme qui conditionne votre avenir ;
- Des échanges constructifs visant à mieux accepter le changement qui sera définitif ;
- L'assurance du meilleur parcours professionnel qui se décide dès maintenant.

**SOYEZ L'ACTEUR majoritaire de votre carrière.**

**N'hésitez pas à contacter vos représentants **CFTC Défense**  
QUI SONT LÀ POUR VOUS SOUTENIR.**

[cftcdefense@gmail.com](mailto:cftcdefense@gmail.com)

 @federationcftcdefense

 @CFTC\_Defense

 cftc-defense